

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

PRÊTS ET AVANCES À DES  
PARTICULIERS OU À DES  
ORGANISMES PRIVÉS





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte de concours financiers**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2020 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

**Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :**

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2020 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2020 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.



## SOMMAIRE

---

Mission	
<b>PRÊTS ET AVANCES À DES PARTICULIERS OU À DES ORGANISMES PRIVÉS</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	10
Récapitulation des crédits et des emplois	14
Programme 861	
<b>PRÊTS ET AVANCES POUR LE LOGEMENT DES AGENTS DE L'ÉTAT</b>	<b>17</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Présentation des crédits	19
Justification au premier euro	21
<i>Éléments transversaux au programme</i>	21
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	22
<i>Justification par action</i>	23
<i>04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement</i>	23
Programme 862	
<b>PRÊTS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL</b>	<b>25</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	26
Objectifs et indicateurs de performance	28
<i>1 – Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises</i>	28
Présentation des crédits	30
Justification au premier euro	33
<i>Éléments transversaux au programme</i>	33
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	34
<i>Justification par action</i>	36
<i>01 – Prêts pour le développement économique et social</i>	36
<i>02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social</i>	38
Programme 868	
<b>PRÊTS ET AVANCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE AVEC L'IRAN</b>	<b>39</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	40
Présentation des crédits	41
Justification au premier euro	44
<i>Éléments transversaux au programme</i>	44
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	45
<i>Justification par action</i>	46
<i>01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran</i>	46
Programme 876	
<b>PRÊTS OCTROYÉS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR</b>	<b>47</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	48
Présentation des crédits	49
Justification au premier euro	51
<i>Éléments transversaux au programme</i>	51

<i>Dépenses pluriannuelles</i>	52
<i>Justification par action</i>	53
<i>01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir</i>	53
 Programme 869	
<b>PRÊTS À LA SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DE LA LIAISON EXPRESS ENTRE PARIS ET L'AÉROPORT PARIS-CHARLES DE GAULLE</b>	<b>55</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	56
Présentation des crédits	58
Justification au premier euro	61
<i>Éléments transversaux au programme</i>	61
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	62
<i>Justification par action</i>	63
<i>01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle</i>	63
 Programme 877	
<b>AVANCES REMBOURSABLES ET PRÊTS BONIFIÉS AUX ENTREPRISES TOUCHÉES PAR LA CRISE DE LA COVID-19</b>	<b>65</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	66
Objectifs et indicateurs de performance	68
<i>1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise</i>	68
<i>2 – Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire</i>	70
Présentation des crédits	72
Justification au premier euro	75
<i>Éléments transversaux au programme</i>	75
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	76
<i>Justification par action</i>	77
<i>01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19</i>	77

---

**PRÊTS ET AVANCES À DES PARTICULIERS OU À DES ORGANISMES PRIVÉS**

## PRÉSENTATION DU COMPTE

Ce compte est composé de quatre sections :

- Section n° 1 : « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État » ;
- Section n° 2 : « Prêts pour le développement économique et social » ;
- Section n° 3 : « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ».
- Section n° 4 : « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ».

Depuis 2014, la première section ne comporte plus que les « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » (ligne de recettes n° 04 et action n° 04 du programme 861).

La deuxième section correspond :

- aux « Prêts pour le développement économique et social », (programme 862 et ligne de recettes n° 06 qui retracent le versement et le remboursement de prêts consentis aux entreprises rencontrant des difficultés ponctuelles de financement) ;
- aux « Prêts et avances pour le développement du commerce vers l'Iran » (programme 868) ;
- aux « Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir » (programme 876, qui porte le financement en prêt du plan Nano 2022).

La troisième section comporte une unique action : « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle » (programme 869).

La quatrième section comporte une unique action : « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 » (programme 877). Cette section et le programme 877 ont été créés par la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020.





## Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

## ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

## ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	37 000 38 585	50 000 42 740	50 000 42 740	-13 000 -4 155
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État		50 000 42 740	50 000 42 740	
Section : Prêts pour le développement économique et social	6 000 000 746 712 048	275 000 000 605 671 500	175 000 000 413 371 500	-169 000 000 +333 340 548
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		200 000 000 200 000 000	100 000 000 100 000 000	
868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran		0 0	0 0	
862 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 405 671 500	75 000 000 313 371 500	
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0 0	450 000 000 326 231 410	-450 000 000 -326 231 410
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0 0	450 000 000 326 231 410	
Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19		0 40 696 899	0 40 696 899	0 -40 696 899
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19		0 40 696 899	0 40 696 899	
<b>Total</b>	<b>6 037 000</b> <b>746 750 633</b>	<b>275 050 000</b> <b>646 411 139</b>	<b>625 050 000</b> <b>780 342 549</b>	<b>-619 013 000</b> <b>-33 591 916</b>
<b>Solde cumulé du compte depuis sa création</b>				<b>-2 888 533 587</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

## Section « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État »

Le solde entre recettes et dépenses est proche de l'équilibre, compte tenu du niveau de dépenses inférieur à la prévision LFI.

## Section « Prêts pour le développement économique et social »

Le solde exécuté est positif, contrairement à la prévision LFI : l'écart résulte d'une part du remboursement de 500 M€ au titre du prêt accordé à OSEO en 2010 sur le programme 864 et d'autre part, des dépenses sur le programme 862 qui a bénéficié d'ouvertures de crédits en loi de finances rectificative pour le soutien aux entreprises dans le contexte de la crise sanitaire de la covid-19.

**Section « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle »**

Le déficit constaté a été nettement inférieur à la prévision initiale. Aucune recette n'était prévue et n'a été encaissée pour cette section ; le niveau de dépenses du programme unique de cette section a été plus faible que prévu.

**Section « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 »**

Le programme 877 fait partie des dispositifs financiers mis en place en urgence au printemps 2020 par le gouvernement pour aider les entreprises faisant face à des difficultés de liquidités. Aucune recette n'étant prévue en 2020, la section présente donc un solde négatif au titre de cette année.

**Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés**

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

**RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS**

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	37 000	38 585	+1 585
02 – Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat	0	0	0
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	37 000	38 585	+1 585
Section : Prêts pour le développement économique et social	6 000 000	746 712 048	+740 712 048
05 – Prêts accordés au titre du soutien à la filière nickel	0	200 000 000	+200 000 000
06 – Prêts pour le développement économique et social	6 000 000	46 712 048	+40 712 048
07 – Prêts à la filière automobile	0	0	0
09 – Prêts aux petites et moyennes entreprises	0	500 000 000	+500 000 000
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0	0
10 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	0	0
Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	0	0	0
11 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	0	0	0
<b>Total</b>	<b>6 037 000</b>	<b>746 750 633</b>	<b>+740 713 633</b>

**Section « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État »**

Les recettes ont été supérieures de 5 % à la prévision. Elles correspondent aux mensualités de remboursement de trois prêts en cours, dont le dernier a été accordé au second semestre 2020.

**Section « Prêts pour le développement économique et social »**

Les recettes correspondent :

- sur la ligne 09 au remboursement du prêt accordé en 2010 à Oséo dans le cadre du programme 864 "Prêts aux PME" ;
- sur la ligne 05 au remboursement du prêt de 200 M€ consenti en 2016 à l'entreprise Valé au titre du programme 867 « Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie », ce remboursement est intervenu en 2020 dans le cadre du désengagement anticipé de VALE S.A. du site calédonien ;
- sur la ligne 06 à des remboursements de prêts du fonds de développement économique et social (FDES) consentis à des entreprises en difficulté dans le cadre de plans de sauvetage. Compte tenu de la nature des prêts accordés, les recettes, comme la consommation de crédits du programme 862, sont volatiles et peuvent évoluer significativement en cours de gestion. Les recettes perçues en 2020 ont été nettement supérieures aux prévisions, compte tenu des remboursements des prêts réalisés par les entreprises ARC (31 M€), CNIM (3,1 M€) et AOM Liberté (12,1 M€).

**Section « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle » et section « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 »**

Aucune recette n'était prévue et n'a été comptabilisée en 2020 sur ces deux sections.

## Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

## Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État</b>			
Prévision	50 000	50 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	50 000	50 000	
Exécution	42 740	42 740	
<b>862 – Prêts pour le développement économique et social</b>			
Prévision	1 000 000 000	1 005 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	75 000 000	75 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	925 000 000	930 000 000	
Exécution	405 671 500	313 371 500	
<b>868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran</b>			
Prévision	0	0	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
Exécution	0	0	
<b>876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir</b>			
Prévision	200 000 000	100 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	200 000 000	100 000 000	
Exécution	200 000 000	100 000 000	
<b>869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle</b>			
Prévision	100 000 000	383 200 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	450 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	100 000 000	-66 800 000	
Exécution	0	326 231 410	
<b>877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19</b>			
Prévision	500 000 000	500 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	500 000 000	500 000 000	
Exécution	40 696 899	40 696 899	
<b>Total Prévision</b>	<b>1 800 050 000</b>	<b>1 988 250 000</b>	
<b>Total Exécution</b>	<b>646 411 139</b>	<b>780 342 549</b>	

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 47 691	50 000 42 740	50 000 47 691	50 000 42 740
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 47 691	50 000 42 740	50 000 47 691	50 000 42 740
862 – Prêts pour le développement économique et social	50 000 000 41 000 000	75 000 000 405 671 500	50 000 000 61 000 000	75 000 000 313 371 500
01 – Prêts pour le développement économique et social	50 000 000 41 000 000	75 000 000 405 671 500	50 000 000 61 000 000	75 000 000 313 371 500
868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0 0	0 0	0 0	0 0
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	200 000 000 200 000 000	0 0	100 000 000 100 000 000
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	200 000 000 200 000 000	0 0	100 000 000 100 000 000
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0 0	0 0	275 000 000 251 225 160	450 000 000 326 231 410
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0 0	0 0	275 000 000 251 225 160	450 000 000 326 231 410
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	0 0	0 40 696 899	0 0	0 40 696 899
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	0 0	0 40 696 899	0 0	0 40 696 899

## Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Mission RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 47 691	50 000 42 740	50 000 47 691	50 000 42 740
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	50 000 47 691	50 000 42 740	50 000 47 691	50 000 42 740
862 – Prêts pour le développement économique et social	50 000 000 41 000 000	75 000 000 405 671 500	50 000 000 61 000 000	75 000 000 313 371 500
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	50 000 000 41 000 000	75 000 000 405 671 500	50 000 000 61 000 000	75 000 000 313 371 500
868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0 0	0 0	0 0	0 0
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	200 000 000 200 000 000	0 0	100 000 000 100 000 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	200 000 000 200 000 000	0 0	100 000 000 100 000 000
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0 0	0 0	275 000 000 251 225 160	450 000 000 326 231 410
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 0	275 000 000 251 225 160	450 000 000 326 231 410
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	0 0	0 40 696 899	0 0	0 40 696 899
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 40 696 899	0 0	0 40 696 899
<b>Total</b>	<b>50 050 000</b> <b>41 047 691</b>	<b>275 050 000</b> <b>646 411 139</b>	<b>325 050 000</b> <b>312 272 851</b>	<b>625 050 000</b> <b>780 342 549</b>
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	50 050 000 41 047 691	275 050 000 646 411 139	325 050 000 312 272 851	625 050 000 780 342 549



PROGRAMME 861

---

**PRÊTS ET AVANCES POUR LE LOGEMENT DES AGENTS DE L'ÉTAT**

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Emmanuel MOULIN

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

#### **Précisions sur le changement de responsable du programme**

Décret du 21 octobre 2020 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance - M. MOULIN (Emmanuel) : M. Emmanuel MOULIN, administrateur civil hors classe, est nommé directeur général du Trésor à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance, en remplacement de Mme Odile RENAUD-BASSO, à compter du 2 novembre 2020

Le programme 861 permet le financement des prêts et avances aux agents de l'État pour raisons de service.

Le dispositif « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » (action n°04) vise à faciliter et accélérer la prise de fonction des agents servant à l'étranger par l'attribution d'une aide financière.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 42 740	50 000 42 740	50 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	50 000	50 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>42 740</b>	<b>42 740</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 42 740	50 000 42 740	50 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	50 000	50 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>42 740</b>	<b>42 740</b>	

## Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Programme n° 861 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 47 691	50 000	50 000 47 691
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>47 691</b>		<b>47 691</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 47 691	50 000	50 000 47 691
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>47 691</b>		<b>47 691</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	47 691	50 000	42 740	47 691	50 000	42 740
Prêts et avances	47 691	50 000	42 740	47 691	50 000	42 740
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>50 000</b>			<b>50 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>47 691</b>	<b>50 000</b>	<b>42 740</b>	<b>47 691</b>	<b>50 000</b>	<b>42 740</b>

\* y.c. FdC et AdP

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		50 000 42 740	50 000 42 740		50 000 42 740	50 000 42 740
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>42 740</b>	<b>42 740</b>	<b>0</b>	<b>42 740</b>	<b>42 740</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+7 260	+7 260		+7 260	+7 260

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>

## Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Programme n° 861 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>50 000</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>50 000</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>42 740</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>42 740</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>7 260</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>42 740</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
AE engagées en 2020 (E2) <b>42 740</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>42 740</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		50 000 42 740	50 000 42 740		50 000 42 740	50 000 42 740

Afin de faciliter et d'accélérer la prise de fonction des agents de l'État servant à l'étranger, l'article 65 de la loi de finances initiale pour 1979 a instauré en leur faveur un dispositif d'avances facilitant les démarches relatives à la location d'un logement dans les environs de leur poste d'affectation.

Les dossiers de demande sont présentés par le ministère dont relève l'agent bénéficiaire et sont instruits par la direction générale du Trésor. Le montant de l'avance accordée est calculé en fonction du nombre de points obtenus selon un barème défini en commission interministérielle et représente entre 60 et 80 % du montant de l'avance totale demandée. Ces avances portent intérêt à un taux de 1 % et sont remboursables par mensualités, calculées selon la durée de l'avance.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	50 000	42 740	50 000	42 740
Prêts et avances	50 000	42 740	50 000	42 740
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>42 740</b>	<b>50 000</b>	<b>42 740</b>

La consommation totale de crédits en 2020 sur ce programme est de 42 740 €, proche du montant des crédits ouverts en loi de finances initiale (50 000 €) et concerne une avance accordée à un agent de l'État.





PROGRAMME 862

---

**PRÊTS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 862 : Prêts pour le développement économique et social

#### Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 21 octobre 2020 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance - M. MOULIN (Emmanuel) : M. Emmanuel MOULIN, administrateur civil hors classe, est nommé directeur général du Trésor à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance, en remplacement de Mme Odile RENAUD-BASSO, à compter du 2 novembre 2020

Le programme 862 permet de financer des prêts du Fonds pour le développement économique et social (FDES) octroyés par l'État à des entreprises pour accompagner leur restructuration financière et commerciale.

Ces prêts constituent des interventions ponctuelles de l'État au plan de financement d'entreprises en restructuration et rencontrant des difficultés à accéder au marché du crédit.

Les prêts portent intérêts. Ils permettent d'assurer un effet de levier sur la mobilisation des concours financiers privés en crédibilisant le plan d'affaires présenté. Ils constituent ainsi une réponse aux défaillances du marché du crédit sur des entreprises en retournement.

Les modalités de ces prêts sont établies dans le respect de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Par ailleurs, dans le contexte de crise économique liée à la covid-19, le programme a été exceptionnellement utilisé en 2020 pour apporter des liquidités sous forme de prêt bonifié aux entreprises durement affectées par la crise, en particulier lorsque le recours aux prêts garantis par l'État (PGE) ne s'est pas avéré possible ou suffisant. Ces interventions ont visé à contenir le risque de *credit crunch* pour des entreprises fragiles mais néanmoins viables, apportant ainsi une réponse à une défaillance temporaire de marché liée à la crise sanitaire.

Sur le plan juridique, cette intervention a été rendue possible par l'adoption, par la Commission européenne, d'un encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

Enfin, les Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) ont également eu la possibilité d'utiliser l'enveloppe du FDES pour proposer des prêts participatifs, au sens de l'article L. 313-14 du code monétaire et financier, à des entreprises de 50 salariés au maximum. La possibilité de recourir à cet instrument a été introduite à l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020, modifié par l'article 16 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020.

Il s'agit avec ces prêts participatifs d'améliorer la structure de bilan des bénéficiaires, et de permettre à ces entreprises d'avoir un volant de trésorerie nécessaire à la reprise d'activité. L'aide peut couvrir des besoins en investissements et des besoins en fonds de roulement. D'une durée de 7 ans, chaque prêt participatif admet un différé d'amortissement total de 12 mois à partir du décaissement. Son taux est de 3,5 %. Pour les entreprises employant jusqu'à 10 salariés, le principal maximum est de 10 000 €. Pour les entreprises employant entre 10 et 49 salariés, il est de 50 000 € (100 000 € à titre dérogatoire).

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1****Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises**

INDICATEUR 1.1

Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

INDICATEUR 1.2

Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF

## 1 – Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises

## INDICATEUR

## 1.1 – Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social	ratio	0,59	1,52	5	1	1,3	5

## Commentaires techniques

Source des données : CODEFI (Comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises) et CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle).

Mode de calcul : l'indicateur retenu est la moyenne pondérée des effets de levier, sur les capitaux privés, d'apport de fonds publics. Cet effet de levier est, pour les nouveaux financements mis en place pour les entreprises ayant bénéficié d'un prêt pour le développement économique et social, le montant des apports privés rapporté au montant des apports publics. Les apports comprennent les prêts et (quasi-)fonds propres. Lorsqu'un fonds public-privé intervient, son apport est réparti au prorata des souscriptions respectives du public et du privé.

## INDICATEUR

## 1.2 – Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Pérennité des entreprises soutenues, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3	%	40	80	0	0	0	50

## Commentaires techniques

L'indicateur est élaboré sur la base du suivi des remboursements sur trois exercices. Le non-respect du calendrier initial du prêt est pris en compte comme incident de paiement. Cet indicateur n'est révélateur que d'une partie de l'activité du CIRI et des CODEFI, étant donné que la majeure partie des dossiers traités ne fait pas l'objet de l'octroi d'un prêt.

Source des données : CODEFI et CIRI.

Mode de calcul : nombre de prêts consentis en année n-3 sans incident de paiement au cours des années n-3 à n, rapporté au nombre total de prêts consentis en année n-3.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Pour l'indicateur 1.1. :

A l'issue de l'exercice 2020, l'effet de levier s'établit à 130 % pour l'ensemble des prêts FDES octroyés, légèrement inférieur au résultat 2019 (152 %), dans un contexte exceptionnel. Ce résultat intervient en effet alors que pour les prêts FDES « classiques », l'objectif d'effet de levier a été réduit temporairement à 1 en 2020 dans le contexte de crise sanitaire et de difficultés accrues à réunir des financements privés. Cette réduction temporaire de l'objectif a été formalisée dans la circulaire de juillet 2020 relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises fragilisées par la crise de la covid-19.

En 2020, sept prêts ont été accordés sur la base d'une doctrine d'utilisation « classique » du FDES. L'effet de levier moyen observé sur ces sept prêts est de 2,20, bien au-delà de l'objectif révisé pour 2020.

### Pour l'indicateur 1.2. :

Ce second indicateur mesure la pérennité des entreprises soutenues, trois ans après l'année d'octroi d'un prêt FDES.

Pour 2020, la réalisation est de 0 %, dans la mesure où un seul prêt de 0,13 M€ a été octroyé par un CODEFI en 2017, à une société qui a par la suite fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, laquelle a abouti à un plan de cession.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 405 671 500	<b>75 000 000</b> <b>405 671 500</b>	75 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		0 0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+925 000 000	+925 000 000	
Total des AE ouvertes	1 000 000 000	1 000 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>405 671 500</b>	<b>405 671 500</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 313 371 500	<b>75 000 000</b> <b>313 371 500</b>	75 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		0 0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+930 000 000	+930 000 000	
Total des CP ouverts	1 005 000 000	1 005 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>313 371 500</b>	<b>313 371 500</b>	

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts pour le développement économique et social	50 000 000 41 000 000	50 000 000	50 000 000 41 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		0	0 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>41 000 000</b>		<b>41 000 000</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts pour le développement économique et social	50 000 000 61 000 000	50 000 000	50 000 000 61 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		0	0 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>61 000 000</b>		<b>61 000 000</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	41 000 000	75 000 000	405 671 500	61 000 000	75 000 000	313 371 500
Prêts et avances	41 000 000	75 000 000	405 671 500	61 000 000	75 000 000	313 371 500
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>75 000 000</b>			<b>75 000 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+925 000 000			+930 000 000	
<b>Total*</b>	<b>41 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>405 671 500</b>	<b>61 000 000</b>	<b>1 005 000 000</b>	<b>313 371 500</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020				5 000 000				
<b>Total</b>				<b>5 000 000</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2020		925 000 000		925 000 000				
<b>Total</b>		<b>925 000 000</b>		<b>925 000 000</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>925 000 000</b>		<b>930 000 000</b>				



## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000	75 000 000		75 000 000	75 000 000
		405 671 500	405 671 500		313 371 500	313 371 500
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social			0			0
			0			0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+925 000 000	+925 000 000		+930 000 000	+930 000 000
Total des crédits ouverts	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	1 005 000 000	1 005 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>405 671 500</b>	<b>405 671 500</b>	<b>0</b>	<b>313 371 500</b>	<b>313 371 500</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+594 328 500	+594 328 500		+691 628 500	+691 628 500

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 862 a bénéficié de reports à hauteur de 5 M€ en CP par arrêté du 12 février 2020.

Par ailleurs, dans le contexte de la crise issue de la pandémie de covid-19 et de ses conséquences économiques et sociales, qui ont nécessité de renforcer massivement le plan d'urgence mis en place dès mars 2020, la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 a ouvert 925 M€ en AE et en CP sur le programme 862, afin de porter à 1 Md€ la capacité d'intervention du Fonds de développement économique et social (FDES), pour octroyer des prêts aux entreprises fragiles ou en difficulté dont les perspectives de redressement sont avérées.

## Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>1 000 000 000</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>1 005 000 000</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>405 671 500</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>313 371 500</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>5 000 000</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>594 328 500</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>308 371 500</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>8 300 000</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>8 300 000</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>5 000 000</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>3 300 000</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>405 671 500</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>308 371 500</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>97 300 000</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>100 600 000</b>
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>97 300 000</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>3 300 000</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les prêts du FDES peuvent être constitués de plusieurs tranches dont le paiement peut être prévu sur plusieurs années et par ailleurs conditionné à la réalisation d'événements en fonction du plan de restructuration envisagé. Le versement de l'intégralité du montant peut également être suspendu si l'entreprise a trouvé une solution à ses difficultés (cession d'actifs, nouveaux actionnaires...) ou si elle est entrée en procédure collective. Ainsi, certaines tranches ne sont pas encore tirées par les entreprises alors qu'elles ont été engagées.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Prêts pour le développement économique et social

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
01 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000	75 000 000		75 000 000	75 000 000
		405 671 500	405 671 500		313 371 500	313 371 500

Cette action a pour finalité d'accorder une participation publique ponctuelle au plan de financement d'entreprises dans l'accompagnement de leur restructuration financière et commerciale. Dans le cadre de négociations avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise (actionnaires, partenaires bancaires et financiers, clients et fournisseurs) visant à apporter un appui au bénéfice d'entreprises rencontrant des difficultés, le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et les comités départementaux d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) peuvent, dans certains cas, octroyer des prêts du FDES.

Ces prêts s'intègrent dans un plan de financement comprenant, pour l'essentiel, des capitaux privés. Dans une situation où la confiance des tiers a été altérée, les prêts du FDES peuvent permettre de restaurer une dynamique collective de soutien à l'entreprise, en complétant un tour de table financier après des négociations menées sous l'égide du CIRI et des CODEFI avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise. Ils nécessitent des efforts concomitants des actionnaires ou des créanciers de l'entreprise. Ils sont donc subsidiaires mais déterminants pour l'obtention d'un accord collectif et visent à engendrer un fort effet de levier sur les financements privés.

Le prêt du FDES est rémunéré à un taux égal ou supérieur à celui du marché. Ce taux ne peut être inférieur au taux de référence publié par la Commission européenne. Il s'agit d'exclure tout effet de substitution par rapport aux financements bancaires et de répondre à une problématique qui n'est pas celle du coût du crédit mais de l'accès au crédit. Les conditions du prêt ne doivent pas exposer l'État à des risques supérieurs à ceux supportés par les autres apporteurs de financements privés. Ce cadre d'intervention a été réaffirmé par la circulaire du 9 janvier 2015 relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises confrontées à des problèmes de financement.

Le recours à des prêts du FDES permet d'éviter des situations de sinistre industriel majeures plus coûteuses pour la puissance publique. Cet outil de prêt a donc généralement un rendement économique positif.

Initialement fixée à 75 M€ pour 2020, la dotation budgétaire du FDES a été portée à 1 Md€ en loi de finances rectificative dans l'optique d'adapter la taille de cet outil à la situation économique inédite qui a résulté de la crise de Covid-19. Cette augmentation de la dotation budgétaire s'est accompagnée d'une refonte temporaire de la doctrine d'utilisation suite à l'adoption par la Commission européenne d'un Encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de pandémie. Cet Encadrement temporaire autorise les États membres, jusqu'au 30 juin 2021, à accorder aux entreprises touchées par la crise des prêts à taux bonifiés dans la limite de 25 % de leur chiffre d'affaires 2019. Cette mesure vise à contenir le risque de *credit crunch* inhérent aux périodes de graves et brutales crises économiques, et permet ainsi d'offrir un accès à la liquidité à des entreprises structurellement viables mais rencontrant des difficultés ponctuelles de trésorerie.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	75 000 000	405 671 500	75 000 000	313 371 500
Prêts et avances	75 000 000	405 671 500	75 000 000	313 371 500
<b>Total</b>	<b>75 000 000</b>	<b>405 671 500</b>	<b>75 000 000</b>	<b>313 371 500</b>

En 2020, deux doctrines d'utilisation des prêts (FDES « classique » et FDES « Covid-19 ») ont cohabité, avec une forte prépondérance de la doctrine « Covid-19 » à partir du mois de mars. Cela n'a pas empêché toutefois que certains prêts soient accordés après cette date dans une logique classique de restructuration financière (avec toutefois un objectif d'effet de levier sur capitaux privés ramené à 1), parce que les caractéristiques du dossier s'y prêtaient. Cela a été le cas par exemple dans le dossier Manoir, où le prêt a été accordé à des conditions de marché et dans une logique de prêt-relais vers une solution de restructuration impliquant une contribution privée élevée.

Au-delà du financement de prêts FDES, dans le contexte de crise économique liée à la Covid-19, le programme a été utilisé en 2020 pour apporter des liquidités sous forme de prêts bonifiés aux entreprises durement affectées par la crise.

Au total, en 2020 quinze prêts FDES ont été octroyés par le CIRI, dont sept selon la doctrine « classique ».

Primavista	Encadrement temporaire	4 700 000 €
MND	FDES « classique »	18 000 000 €
Manoir	FDES « classique »	15 000 000 €
CNIM 1	FDES « classique »	3 055 000 €
CNIM 2	FDES « classique »	8 750 000 €
Arc 1	Encadrement temporaire	31 000 000 €
Arc 2	Encadrement temporaire	94 000 000 €, dont 86 000 000 € versés en 2020
Presstalis	FDES « classique »	35 000 000 €
Ascométal	Encadrement temporaire	70 000 000 €
Actissia (France Loisirs)	Encadrement temporaire	10 000 000 €
Fibre Excellence Tarascon SAS	FDES « classique »	7 000 000 €
Christofle	Encadrement temporaire	10 000 000 €, dont 5 700 000 € versés en 2020
Guy Degrenne	Encadrement temporaire	8 000 000 €
Saint Mamet	FDES « classique »	10 000 000 €, dont 5 000 000 € versés en 2020
Corsair	Notification <i>ad hoc</i> lignes directrices (107 2 b ; aides à la restructuration)	80 000 000 €, versement en 2021

Le montant en dépenses doit être diminué de 816 500 € en AE et CP imputés à tort sur l'action 1 ; ils relèvent en effet de l'action 2 créée en cours d'année, qui comptabilise les versements au titre des prêts participatifs.

**Prêts pour le développement économique et social**

Programme n° 862 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION****02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social			0			0

Cette action vise à financer les prêts participatifs au sens de l'article L. 313-14 du code monétaire et financier, attribués à des entreprises de 50 salariés au maximum. La possibilité de recourir à cet instrument a été introduite à l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020, modifié par l'article 16 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020.

Les modalités d'utilisation de ces crédits sont précisées par le décret n° 2020-1314 du 30 octobre 2020 relatif aux modalités d'utilisation des crédits inscrits pour les prêts participatifs du fonds de développement économique et social.

Jusqu'au 30 juin 2021, les CODEFI ont ainsi la possibilité d'utiliser l'enveloppe du FDES dans ce cadre.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

Ces prêts participatifs ont pour finalité d'améliorer la structure de bilan des entreprises bénéficiaires, et de leur permettre de disposer d'un volant de trésorerie nécessaire à la reprise d'activité. L'aide peut couvrir des besoins en investissements et des besoins en fonds de roulement. D'une durée de 7 ans, le prêt participatif admet un différé d'amortissement total de 12 mois à partir du décaissement. Son taux est de 3,5 %.

Au 31 décembre 2020, 78 prêts participatifs pour le développement économique et social ont été accordés. La dépense comptabilisée en 2020 (et enregistrée à tort dans Chorus sur l'activité relevant de l'action 1) s'élève à 816 500 €. Elle correspond au montant des prêts participatifs octroyés en novembre 2020.

PROGRAMME 868

---

**PRÊTS ET AVANCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE AVEC L'IRAN**

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 868 : Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran

#### Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 21 octobre 2020 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance - M. MOULIN (Emmanuel) : M. Emmanuel MOULIN, administrateur civil hors classe, est nommé directeur général du Trésor à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance, en remplacement de Mme Odile RENAUD-BASSO, à compter du 2 novembre 2020

Ce programme a été créé pour fournir les crédits nécessaires à l'amorçage d'un outil de financement souverain des échanges commerciaux avec l'Iran, alors que les canaux de paiements et les financements privés à destination de cet État sont de moins en moins importants.

Les gouvernements français, britannique et allemand ont décidé de recourir à une structure *ad hoc* dont les modalités opérationnelles d'action sont en voie de définition.

Le programme 868 pourra être abondé à l'avenir si les sanctions américaines sont levées, pour accompagner un éventuel retour des entreprises françaises en Iran.



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020		
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0 0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020		
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0 0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	

**Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran**

Programme n° 868 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>0</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>0</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
<b>Total hors FdC et AdP</b>		0			0	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		100 000 000						
<b>Total</b>		<b>100 000 000</b>						

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						100 000 000		
<b>Total</b>						<b>100 000 000</b>		

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>100 000 000</b>				<b>100 000 000</b>		

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran			0 0			0 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les 100 M€ d'AE non utilisées en 2019 et reportées en 2020 par arrêté du 12 février 2020 ont été annulées par la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020.

En effet, le retrait en 2018 des États-Unis de l'accord de Vienne de 2015 et la réimposition des sanctions américaines sur l'Iran ont fait obstacle à la possibilité d'utiliser les autorisations d'engagement en 2019 et en 2020.

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 0	CP ouverts en 2020 * (P1) 0
AE engagées en 2020 (E2) 0	CP consommés en 2020 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0					
	<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2020 (E2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 0
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) 0
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

**Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran**

Programme n° 868 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION****01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran			0			0
			0			0

Aucune structure financière adéquate n'ayant encore été rendue opérationnelle pour développer le crédit-export vers l'Iran en 2020, aucun crédit n'a été consommé en 2020.

PROGRAMME 876

---

**PRÊTS OCTROYÉS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DES INVESTISSEMENTS  
D'AVENIR**

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Guillaume Boudy

*Secrétaire général pour l'investissement*

Responsable du programme n° 876 : Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Le plan Nano 2022 est un programme de travaux et d'investissements de R&D et de pré-industrialisation visant à maîtriser la production de nouvelles générations de composants électroniques répondant aux besoins des secteurs de l'automobile, des communications 5G, de l'Intelligence Artificielle embarquée, des objets connectés, de l'aérospatial et de la sécurité.

Il s'inscrit dans une démarche structurante portée au niveau européen à travers la mise en œuvre d'un projet important d'intérêt européen commun - PIIEC ou IPCEI en anglais - dans le domaine industriel.

Ce programme, qui couvre la période 2018-2022, s'appuie sur un financement combiné de l'Europe, de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires du programme d'un montant total supérieur à 1Md€, et générera un volume de travaux et d'investissements de 5 Md€ au total.

Le soutien public à ce plan entraînera de nombreux effets positifs les écosystèmes français et européens. En France, les retombées attendues incluent :

- des dépenses de travaux et d'investissements réalisés par les partenaires, à hauteur de 5Md€ ;
- 4 000 emplois directs créés ou maintenus ainsi que 8 000 emplois indirects et induits potentiels ;
- le maintien et le développement des sites industriels, avec la création de nouvelles capacités de production sur le territoire national ;
- le renforcement de la collaboration entre les acteurs de l'écosystème, au-delà du seul cadre de travaux de R&D ;
- le soutien à l'innovation et à la compétitivité des filières situées en aval, ainsi que la sécurisation de leur approvisionnement en composants.

Le présent programme a pour objet de porter le financement en prêt du plan Nano 2022 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) 3. A ce titre, le plan Nano 2022 est encadré par la convention du 31 décembre 2019 (portant avenant n° 2) à la Convention du 29 décembre 2017 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au programme d'investissements d'avenir (action « Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants » - volet « Technologies numériques »).



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	200 000 000 200 000 000	200 000 000 200 000 000	200 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	200 000 000	200 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	100 000 000 100 000 000	100 000 000 100 000 000	100 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	100 000 000	100 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	

## Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Programme n° 876 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>0</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>0</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	200 000 000	200 000 000	0	100 000 000	100 000 000
Prêts et avances	0	200 000 000	0	0	100 000 000	0
Dépenses de participations financières	0	0	200 000 000	0	0	100 000 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>200 000 000</b>			<b>100 000 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		200 000 000 200 000 000	200 000 000 200 000 000		100 000 000 100 000 000	100 000 000 100 000 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	200 000 000	200 000 000	0	100 000 000	100 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	+200 000 000	+200 000 000	0	+100 000 000	+100 000 000
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>

## Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Programme n° 876 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>200 000 000</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>100 000 000</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>200 000 000</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>100 000 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>100 000 000</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>200 000 000</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>100 000 000</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>100 000 000</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>100 000 000</b>
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>26 000 000</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>74 000 000</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		200 000 000 200 000 000	<b>200 000 000</b> <b>200 000 000</b>		100 000 000 100 000 000	<b>100 000 000</b> <b>100 000 000</b>

Ce prêt d'un montant de 200 M€ ouvert en loi de finances pour 2020 a pour but de soutenir l'entreprise SOITEC pour réaliser les investissements nécessaires aux activités de R&D et de déploiement industriel prévues dans le cadre de ce plan, et qui serviront à terme à l'industrialisation des technologies mises au point tout au long du programme. 100 M€ ont été versés en 2020 conformément à l'échéancier de tirage figurant dans le contrat de prêt entre la Caisse des dépôts et consignations et l'entreprise SOITEC en date du 27 mars 2020.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	200 000 000	200 000 000	100 000 000	100 000 000
Prêts et avances	200 000 000		100 000 000	
Dépenses de participations financières		200 000 000		100 000 000
<b>Total</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>

## CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	0	<b>0</b>	0	200 000 000	<b>200 000 000</b>
Crédits de paiement	0	0	<b>0</b>	0	100 000 000	<b>100 000 000</b>

L'ensemble du programme est labellisé "Grand plan d'investissement". Aucune prévision n'avait réalisée pour 2020 car le programme a été créé lors de la discussion parlementaire.



PROGRAMME 869

---

**PRÊTS À LA SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DE LA LIAISON EXPRESS ENTRE PARIS  
ET L'AÉROPORT PARIS-CHARLES DE GAULLE**

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Marc PAPINUTTI

*Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer*

Responsable du programme n° 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Le projet « CDG Express » vise à réaliser une liaison ferroviaire rapide, directe et à haut niveau de service entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle qui a accueilli en 2020 plus de 22 millions de voyageurs (76 millions en 2019). Cependant, contrairement à la plupart des grands aéroports internationaux comparables comme Londres, Hong Kong, Shanghai, Tokyo ou encore Oslo, Stockholm, Rome, Paris-CDG ne bénéficie pas d'une liaison ferroviaire express, dédiée et directe avec la ville centre, qui réponde spécifiquement aux besoins des passagers aériens. Cette liaison reliera donc Paris et son principal aéroport en 20 minutes à raison d'un train toutes les 15 minutes, entre 5 heures du matin et minuit, 7 jours sur 7. Essentiel pour améliorer la desserte de la plate-forme aéroportuaire de Roissy à l'horizon 2026, ce projet contribuera au développement de l'image de la France à l'étranger.

L'article L. 2111-3 du code des transports confie la réalisation de l'infrastructure sous la forme d'une concession de travaux à une société détenue majoritairement par SNCF Réseau et le Groupe Aéroports de Paris auxquels la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) s'adjoint pour une participation minoritaire. Le contrat de concession a été signé le 11 février 2019 entre l'État et la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express. La durée de la concession est de 50 ans à partir de la mise en service.

L'exploitation de la ligne a été confiée par l'État à une entreprise ferroviaire au terme d'une procédure de mise en concurrence, conformément à l'article L. 2111-3-1 du code du transport. La société Hello Paris, groupement associant Keolis et RATP Dév, et l'État ont signé le Contrat Service Public pour l'exploitation de la ligne CDG Express le 18 juillet 2019. En plus de l'exploitation commerciale et de la collecte des recettes, cette entreprise assure notamment les missions de conception, construction, financement et de maintenance du matériel roulant (entretien et renouvellement).

La mise en service initialement prévue fin 2023 a été reportée à la fin de l'année 2025, afin de minimiser la gêne pour les voyageurs des lignes ferroviaires concernées en mutualisant les plages de perturbation avec d'autres travaux prévus sur la même période.

Les coûts d'investissement, correspondant au coût de construction de l'infrastructure, sont de 1,7 Md€ (conditions économiques de 2014) soit 1,9 Md€ en euros courants incluant des provisions pour aléas qui tiennent compte notamment des conditions de réalisation des travaux, auxquels s'ajoutent 0,3 Md€ de frais financiers et de gestion de la société. Une part substantielle des investissements, d'environ 530 M€, contribuera directement à l'amélioration de l'infrastructure existante, notamment parcourue par le RER B, le transilien K et les TER Paris-Laon. Le RER B verra par ailleurs sa fréquentation allégée d'une partie de sa clientèle, notamment aux heures de pointe, grâce à la création de la liaison CDG Express.

Le besoin de financement, de 2,2 Md€, est couvert :

- d'une part par les apports en fonds propres des actionnaires de la société projet, à hauteur de 0,4 Md€. En phase de construction, ces fonds propres seront préfinancés par un crédit-relais fonds propres (cf. infra) ;
- d'autre part par un emprunt pour un montant de 1,8 Md€, objet du présent programme.



En période d'exploitation, le service de la dette sera assuré grâce aux recettes du concessionnaire qui comprennent :

- les versements à la société de projet de péages par l'exploitant ferroviaire, en contrepartie de l'utilisation de l'infrastructure (qui tirera lui-même ses recettes des ventes de billets) ;
- les versements de SNCF Réseau à la société de projet, répartissant les péages sur les voies dont SNCF Réseau est gestionnaire d'infrastructure, pour tenir compte des investissements initiaux financés par le concessionnaire ;
- les produits de la taxe aéroportuaire instaurée par l'article 117 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 modifiée par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019. Cette taxe s'applique aux passagers de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle hors correspondance, dans la limite de 1,40 €/passager. Sa mise en place est prévue au 1<sup>er</sup> avril 2026.

Les conséquences de la crise sanitaire tant sur la construction de l'infrastructure (coûts et délais) que sur les perspectives de recettes à la mise en service, dépendantes du trafic aérien, sont en cours d'instruction et feront l'objet de travaux complémentaires au cours de l'année 2021.

Enfin, le tribunal administratif de Montreuil a annulé partiellement, le 9 novembre 2020, l'autorisation environnementale du projet CDG Express en tant qu'elle permet de déroger à l'interdiction de porter atteinte à des espèces protégées.

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Programme n° 869 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

### 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0	0
		0	
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+100 000 000	+100 000 000	
Total des AE ouvertes	100 000 000	100 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	450 000 000	450 000 000	450 000 000
	326 231 410	326 231 410	
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>450 000 000</b>	<b>450 000 000</b>	<b>450 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-66 800 000	-66 800 000	
Total des CP ouverts	383 200 000	383 200 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>326 231 410</b>	<b>326 231 410</b>	

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et  
l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 869

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	275 000 000 251 225 160	275 000 000	275 000 000 251 225 160
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>275 000 000</b>	<b>275 000 000</b>	<b>275 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>251 225 160</b>		<b>251 225 160</b>

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	251 225 160	450 000 000	326 231 410
Prêts et avances	0	0	0	251 225 160	450 000 000	326 231 410
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>0</b>			<b>450 000 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+100 000 000			-66 800 000	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>251 225 160</b>	<b>383 200 000</b>	<b>326 231 410</b>

\* y.c. FdC et AdP

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Programme n° 869 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		100 000 000						
<b>Total</b>		<b>100 000 000</b>						

### LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020								66 800 000
<b>Total</b>								<b>66 800 000</b>

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>100 000 000</b>						<b>66 800 000</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			0 0		450 000 000 326 231 410	450 000 000 326 231 410
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>450 000 000</b>	<b>450 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+100 000 000	+100 000 000		-66 800 000	-66 800 000
Total des crédits ouverts	0	100 000 000	100 000 000	0	383 200 000	383 200 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>326 231 410</b>	<b>326 231 410</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+100 000 000	+100 000 000		+56 968 590	+56 968 590

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	450 000 000	450 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>450 000 000</b>	<b>450 000 000</b>

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Programme n° 869 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>100 000 000</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>383 200 000</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>326 231 410</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>326 231 410</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>100 000 000</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>0</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>1 448 774 840</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>1 448 774 840</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>326 231 410</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>1 122 543 430</b>	
AE engagées en 2020 (E2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>1 122 543 430</b>	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>440 000 000</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>682 543 430</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			0 0		450 000 000 326 231 410	450 000 000 326 231 410

Au cours de l'année 2020, les crédits de paiement du programme 869 ont été consommés à hauteur de 326,2 M€ sur les 450 M€ disponibles. Ces sommes, complétées par les remboursements de TVA, ont financé 483 M€ du coût du projet en 2020. A fin 2020, le coût du projet payé par le concessionnaire s'élève à 1,15 Md€ sur un total programmé de 1,9 Md€ (*cf. supra*).

Conformément aux dispositions du contrat de crédit (du 20 décembre 2018), la consommation de ces crédits s'effectue sur une base mensuelle. Elle repose sur des demandes de tirages de la part de la société concessionnaire dont la conformité au contrat de crédit est analysée, d'une part, par un organisme technique indépendant qui approuve la réalité de l'avancement des travaux et des engagements des constructeurs, d'autre part, par un organisme extérieur qui vérifie la conformité des documents d'appel de fonds.

La LFR 2019 a ouvert 100 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles sur le programme 869. Cette augmentation doit permettre de couvrir la signature de l'avenant tirant les conséquences de la décision de l'État de reporter la mise en service de l'infrastructure au 1er décembre 2025 (au lieu du 1er janvier 2024 dans le contrat de concession signé en février 2019). Le projet d'avenant est toujours en cours de discussion entre l'État et le concessionnaire et devrait être signé en 2021. En conséquence, ces autorisations d'engagement ont été reportées en 2021.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			450 000 000	326 231 410
Prêts et avances			450 000 000	326 231 410
<b>Total</b>			<b>450 000 000</b>	<b>326 231 410</b>





PROGRAMME 877

---

**AVANCES REMBOURSABLES ET PRÊTS BONIFIÉS AUX ENTREPRISES TOUCHÉES  
PAR LA CRISE DE LA COVID-19**

**BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES****Thomas Courbe***Directeur général des entreprises*

Responsable du programme n° 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

**Précisions sur le changement de responsable du programme**

Le programme 877 est un programme temporaire portant sur la seule année 2020 mis en place par la loi de finances rectificative pour 2020 du 25 avril. Il fait partie des dispositifs financiers mis en place en urgence au printemps 2020 par le gouvernement pour aider les entreprises faisant face à des difficultés de liquidités.

Finançant les dispositif d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés, il bénéficie aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire n'ayant pas trouvé de solutions de financement suffisantes auprès de leur partenaire bancaire ou d'autres financeurs privés, et qui, malgré les dispositifs mis en place par l'État pour l'ensemble des entreprises (reports de charges fiscales et sociales, activité partielle, prêts garantis par l'État et fonds de solidarité) n'ont pas réussi à surmonter leurs difficultés de liquidités.

Le programme initialement prévu pour les seuls avances et prêts bonifiés aux PME, a été élargi par la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative de 2020 (loi n°2020-935 du 30/07/2020) aux Entreprises de taille intermédiaire (ETI). En effet, si les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas accès au réseau bancaire avaient vocation à être les principales bénéficiaires d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés, le choc économique de 2020 n'a pas distingué les entreprises selon leur taille. Afin de ne pas créer d'effets de seuil, il a été proposé d'étendre à la marge le dispositif aux entreprises dépassant les plafonds d'effectifs, de chiffre d'affaires ou de bilan des petites et moyennes entreprises.

Par la voie d'une convention de mandat, conclue le 10 juillet 2020, la gestion du dispositif a été confiée à la filiale de Bpifrance « Bpifrance Financement », qui est ainsi chargée de la mise en place des avances et prêts, après l'instruction des dossiers par les CODEFI (Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises) et la publication de la décision d'octroi par arrêté ministériel.

Le programme devait prendre fin au 31/12/2020 cependant compte tenu des incertitudes sur l'évolution de la pandémie et de ses impacts sur l'économie il a été prolongé par décret du 23 décembre 2020 jusqu'au 30 juin 2021. Ce même décret a assoupli les règles de plafonnement pour les entreprises fermées administrativement pendant le second confinement de la fin d'année 2020. Suite à l'extension de l'encadrement temporaire de la Commission européenne qui régit principalement ce dispositif, le produit pourrait être prolongé jusqu'à la fin de l'année 2021.

En 2020 ce sont 81 aides octroyées pour un montant total de 60 M€ (40,7 M€ en AE en raison de décalage à la clôture budgétaire). Près de 6 000 emplois ont ainsi pu être sauvegardés.

Ces réalisations d'aide sont en deçà des prévisions (150), en particulier parce que les avances remboursables et prêts à taux bonifié du programme 877 sont mobilisées une fois toutes les solutions de droit commun épuisées, or certaines de ces solutions, le PGE principalement ainsi que des dispositifs subventionnels du plan de relance, ont été très largement déployés. Par ailleurs, le dispositif a souvent permis de boucler des tours de table financiers, s'inscrivant ainsi en cofinancement avec des fonds privés (banques, actionnaires), permettant à l'État de ne pas intervenir seul et d'avoir un effet de levier maximal (plus de 40%) et de limiter l'intervention directe de l'État.

Toutefois, au fur et à mesure de l'avancement de l'année 2020, un afflux des demandes avec une augmentation des montants d'aides et avances sollicitées par les entreprises a été constaté. Par ailleurs, les entreprises qui ont pu faire face à la première vague de crise du mois de mars grâce à la trésorerie accumulée antérieurement ne pourront pas toutes supporter sur un plus long terme l'effort sans solution de liquidité additionnelle. A mi-février 2021, 18 nouvelles aides ont été octroyées, et 92 dossiers sont en cours d'instruction.

**RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise</b>
INDICATEUR 1.1	Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022
INDICATEUR 1.2	Effet de levier sur l'apport d'autres financements
INDICATEUR 1.3	Taux de recouvrement
INDICATEUR 1.4	Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire</b>
INDICATEUR 2.1	Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné
INDICATEUR 2.2	Nombre d'entreprises soutenues
INDICATEUR 2.3	Nombre d'emplois soutenus

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### OBJECTIF

1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise

#### INDICATEUR

1.1 – Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2023 Cible PAP 2020
Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022	%	Sans objet	Sans objet		5	0	

#### Commentaires techniques

Périmètre : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, Service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif et ayant déposé le bilan / nombre total d'entreprises ayant bénéficié du dispositif

#### INDICATEUR

1.2 – Effet de levier sur l'apport d'autres financements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2023 Cible PAP 2020
Effet de levier sur l'apport d'autres financements	%	Sans objet	Sans objet		20	42,3	

#### Commentaires techniques

Périmètre : Financement privé ou des collectivités territoriales.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE

Mode de calcul : Montant de financements autres apportés en sus de l'aide accordée / Montant total d'aides levé

#### INDICATEUR

1.3 – Taux de recouvrement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2023 Cible PAP 2020
Taux de recouvrement	%	Sans objet	Sans objet		95	100	

#### Commentaires techniques

Périmètre : Principal et intérêts des avances et prêts accordés.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Montant annuel des sommes dues et échues impayées / Total du montant annuel des sommes dues et échues (sans prise en compte des clauses de non remboursement des avances remboursables)

## INDICATEUR

## 1.4 – Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2023 Cible PAP 2020
Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué	%	Sans objet	Sans objet		75	42	

## Commentaires techniques

Périmètre : Entreprises ayant bénéficié de l'aide.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises de 50 à 250 salariés ayant bénéficié de l'aide / Nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'aide

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le dispositif vise à soutenir les entreprises en leur apportant en urgence la liquidité nécessaire pour éviter un État de cessation des paiements. Compte tenu du public ciblé par le dispositif, le taux de perte attendu est non nul. Le dispositif doit par conséquent être orienté principalement vers les entreprises stratégiques pour l'économie française et présentant de réelles possibilités de reprise (prévisionnel de trésorerie, ...). Le caractère stratégique des entreprises bénéficiaires s'apprécie notamment au regard de leur positionnement au sein d'une chaîne de valeur ou sur un territoire (bassin d'emploi).

En 2020, le dispositif a permis de soutenir 81 entreprises, préservant 5 933 emplois, et d'avoir un effet de levier important sur d'autres financements, qu'ils soient privés ou publics. Cet effet de levier s'est révélé plus important que prévu lors de la mise en place du dispositif, l'octroi d'un prêt de l'État permettant souvent de finaliser un tour de table avec le secteur bancaire et les actionnaires.

Le dispositif a été prolongé jusqu'au 30 juin 2021 et pourrait l'être à nouveau jusqu'à la fin de l'année 2021 du fait de l'extension à l'identique du cadre temporaire européen encadrant la mesure. Les secteurs cibles ont été élargis à l'épreuve de la crise et des mesures sanitaires qui ont particulièrement fragilisé des entreprises non industrielles. Le dispositif a ainsi pu être intégré à l'éventail de solutions proposé dans des plans sectoriels, comme en témoigne que l'intégration au plan de soutien aux entreprises du secteur "traiteurs" de ce dispositif d'avances remboursables et prêts à taux bonifiés destinés aux petites et moyennes entreprises ayant des difficultés à accéder au PGE.

## Analyse détaillée des résultats des indicateurs à fin 2020

Le **taux de défaillance des entreprises soutenues à fin 2020** (0%) est en deçà de la prévision. Cet écart s'explique par le caractère récent du dispositif, sa montée en charge progressive à partir du mois de juillet 2020 et l'instruction exigeante des dossiers d'octroi, visant à éviter tout risque de défaillance à court et moyen terme. Trois dossiers sont néanmoins entrés en procédure collective, sans qu'il soit établi à ce stade quelle en sera l'issue. L'indicateur devrait selon toute vraisemblance croître sur les prochains exercices.

L'**effet de levier du dispositif sur les autres financements à fin 2020** (42,3 %) est nettement supérieur aux prévisions (20 %). Les apports comptabilisés pour mesurer cet effet de levier sont les suivants : apport des actionnaires (ou abandon de créances), autres aides publiques (Conseil régional notamment) ou apports bancaires. S'agissant des Prêts Garantis par l'État (PGE), seul 10 % du montant octroyé par les banques (c'est-à-dire la part non garantie par l'État) est prise en compte. Étant donné que l'intervention directe de l'État sur une fraction du tour de table parvient fréquemment à faire participer des banques ayant initialement refusé un PGE, l'effet de levier en trésorerie pour l'entreprise bénéficiaire est plus important que celui indiqué. Pour 2021, compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire et du durcissement de la position de certains établissements bancaires, une diminution de l'effet de levier est anticipée mais néanmoins l'ambition reste de préserver un effet de levier maximal.

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

A l'image de l'indicateur relatif au taux de défaillance des entreprises soutenues, le **taux de recouvrement à fin 2020** est supérieur aux prévisions (100 contre 95 prévus), pour les mêmes raisons, à savoir le caractère récent du dispositif, sa montée en charge progressive à partir du mois de juillet 2020 et l'instruction exigeante des dossiers d'octroi visant à éviter tout risque de défaillance à court et moyen terme. Les aides octroyées sur le second semestre de 2020, bénéficient d'un différé de remboursement du capital de 1 ou 3 ans, de sorte que les entreprises n'ont en 2020 remboursé que les intérêts des prêts, sur une base trimestrielle, ce qui constitue à ce stade des sommes faibles. Les intérêts perçus au titre de 2020 représentent un montant total de 60 248 €. Il est attendu que cet indicateur baisse, en répercussion de la hausse des défaillances d'entreprises ou de leurs difficultés pour rembourser les sommes dues.

La **part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué à fin 2020** est inférieure aux prévisions (42 % contre une cible de 75%) pour trois raisons principales :

- Le dispositif a été élargi aux entreprises de taille intermédiaire (ETI au-dessus de 250 salariés) ; 2 ETI ont ainsi bénéficié d'aides en 2020 ;
- Le dispositif a bénéficié à des entreprises industrielles de moins de 50 salariés (39 entreprises industrielles de moins de 50 salariés ont bénéficié du dispositif en 2020);
- La situation sanitaire a particulièrement fragilisé certains secteurs non industriels (tourisme, traiteurs...), pour lesquels le dispositif a pu être sollicité (27 entreprises non industrielles ont bénéficié du dispositif en 2020).

Cet indicateur pourrait néanmoins être en hausse pour la suite, car d'autres dispositifs plus adaptés aux besoins des entreprises du secteur de l'hôtellerie, cafés, restauration (HCR), prennent progressivement le relais (fonds de solidarité, aide à la prise en charge des coûts fixes).

### OBJECTIF

2 – Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire

### INDICATEUR

2.1 – Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2023 Cible PAP 2020
Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné	€				20000	10117	

#### Commentaires techniques

Périmètre : Entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE

Mode de calcul : Montant total accordé en € / Nombre d'emplois concernés

### INDICATEUR

2.2 – Nombre d'entreprises soutenues

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2023 Cible PAP 2020
Nombre d'entreprises soutenues	Nb				150	81	

#### Commentaires techniques

Périmètre : Entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE

Mode de calcul : Nombre d'entreprises soutenues

## INDICATEUR

## 2.3 – Nombre d'emplois soutenus

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2023 Cible PAP 2020
Nombre d'emplois soutenus	Nb				10 000	5933	

## Commentaires techniques

Périmètre : Salariés des entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre de salariés employés dans les entreprises bénéficiaires, emplois liés inclus (ex. pigistes).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le dispositif vise à soutenir les entreprises en leur apportant en urgence la liquidité nécessaire pour éviter un État de cessation des paiements. Depuis juin 2020, il a permis d'accompagner 81 entreprises et d'intervenir en soutien de 5 933 emplois. Le montant moyen par emploi, soit 10 177 €, en deçà de la cible de 20 000 €, illustre l'effet de levier du dispositif sur les fonds d'origine privée (banques et actionnaires). A mi-février 2021, 18 nouvelles aides ont été octroyées, et 92 dossiers sont en cours d'instruction.

## Analyse détaillée des résultats des indicateurs

Le **montant moyen des avances ou prêts octroyés par emploi concerné** (10 117 €) à fin 2020 est inférieur aux prévisions. Cela s'explique principalement par l'effet de levier meilleur qu'escompté ainsi que par la doctrine d'emploi qui limite sauf cas particulier le montant maximal par emploi à 20 k€. Ce montant devrait rester stable en 2021.

Le **nombre d'entreprises soutenues en 2020** (81) est en deçà de l'objectif initialement fixé à 150. La raison principale est le recours massif aux dispositifs de droit commun (PGE, activité partielle, report ou annulation de charges sociales et fiscales), et leur efficacité pour traiter la situation des entreprises. De même, la mise en place du plan de relance, aux nombreuses composantes subventionnelles, a pu prendre le relai des mécanismes de prêts ici proposés. En 2021, le nombre d'entreprises soutenues pourrait être supérieur.

Le **nombre d'emplois soutenus à fin 2020** (5 933) est inférieur aux prévisions (10 000), conséquence d'un nombre d'entreprises soutenues inférieur aux prévisions. Le nombre d'emplois soutenus devrait augmenter, en lien notamment avec l'élargissement du dispositif aux entreprises de taille intermédiaires (ETI).

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS

#### 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

##### 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	40 696 899	0 <b>40 696 899</b>	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+500 000 000	+500 000 000	
Total des AE ouvertes	500 000 000	500 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>40 696 899</b>	<b>40 696 899</b>	

##### 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	40 696 899	0 <b>40 696 899</b>	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+500 000 000	+500 000 000	
Total des CP ouverts	500 000 000	500 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>40 696 899</b>	<b>40 696 899</b>	



**Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la  
crise de la covid-19**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 877

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>		
<i>Consommation 2019</i>		
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>0</b>

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>		
<i>Consommation 2019</i>		
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>0</b>

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	40 696 899	0	0	40 696 899
Prêts et avances	0	0	40 696 899	0	0	40 696 899
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>0</b>			<b>0</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+500 000 000			+500 000 000	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>500 000 000</b>	<b>40 696 899</b>	<b>0</b>	<b>500 000 000</b>	<b>40 696 899</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

#### LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2020		500 000 000		500 000 000				
<b>Total</b>		<b>500 000 000</b>		<b>500 000 000</b>				

#### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>500 000 000</b>		<b>500 000 000</b>				

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19		40 696 899	40 696 899		40 696 899	40 696 899
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+500 000 000	+500 000 000		+500 000 000	+500 000 000
Total des crédits ouverts	0	500 000 000	500 000 000	0	500 000 000	500 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>40 696 899</b>	<b>40 696 899</b>	<b>0</b>	<b>40 696 899</b>	<b>40 696 899</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+459 303 101	+459 303 101		+459 303 101	+459 303 101

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 877 a été créé par la loi de finances rectificative du 25 avril 2020 en réponse à la crise sanitaire.

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### DÉPENSES PLURIANNUELLES

#### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>500 000 000</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>500 000 000</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>40 696 899</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>40 696 899</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>459 303 101</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>40 696 899</b>

#### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
AE engagées en 2020 (E2) <b>40 696 899</b>	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>40 696 899</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19		40 696 899	<b>40 696 899</b>		40 696 899	<b>40 696 899</b>
			<i>0</i>			<i>0</i>

Les crédits (500 M€ en AE et CP) ont été ouverts par la loi de finances rectificative pour 2020 du 25 avril.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		40 696 899		40 696 899
Prêts et avances		40 696 899		40 696 899
<b>Total</b>		<b>40 696 899</b>		<b>40 696 899</b>

Le programme couvre le versement d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés à des PME et ETI fragilisées économiquement du fait de la crise sanitaire et présentant un caractère stratégique.

La consommation 2020 sur l'enveloppe de 500 M€ est de 40,7 M€. Elle correspond aux dépenses budgétaires des aides octroyées en 2020 et décaissées en 2020. Un décalage de gestion explique que les montants réellement engagés soient supérieurs (60 M€ pour 80 aides octroyées au 31/12/2020).

Les prêts bonifiés ont été majoritairement accordés, ils représentent 83 % de l'enveloppe de crédits consommés en 2020. Les durées de prêts vont de 4 à 10 ans avec des différés d'amortissement en moyenne de 1,4 an.

La Mission restructuration des entreprises (MRE) de la direction générale des entreprises et les CODEFI, chacun en ce qui les concerne, s'assurent de la pertinence économique du projet et sécurisent la soutenabilité de son financement. L'instruction des demandes est basée sur les critères rappelés dans le décret d'application (n° 2020-712 du 12 juin 2020). Une attention toute particulière est portée au plan d'affaires de la société afin de juger de son caractère réaliste ou non en comparaison des exercices précédents, et surtout au prévisionnel de trésorerie qui est le meilleur indicateur des besoins de la société et de sa gestion des liquidités. Les entreprises en plan de sauvegarde ou de redressement sont éligibles au dispositif.

Pour chaque dossier, les éléments suivants sont également pris en compte par le service instructeur : positionnement économique et industriel ou service de l'entreprise, comprenant son caractère stratégique, son savoir-faire reconnu et à préserver, sa position critique dans une chaîne de valeur et l'importance sociale de l'entreprise au sein d'un territoire ; ainsi que sa capacité de retournement. Il ne peut être opposé aux services instructeurs un droit à bénéficier de ce dispositif.

---

**Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19**

---

Programme n° 877 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les décisions d'octroi ont fait l'objet d'un arrêté du ministre chargé de l'économie.

La sous-exécution par rapport aux crédits ouverts en 2020 est liée à une forte mobilisation par les entreprises des premiers dispositifs d'urgence déployée par l'État, dont le PGE, qui a eu des résultats supérieurs aux estimations. Les entreprises se sont donc moins tournées vers le dispositif d'avances remboursables et prêts bonifiés du programme 877, sollicité une fois toutes les demandes au titre des dispositifs dits « génériques » non abouties.

La totalité des crédits non consommés en 2020 (459,3 M€) ont été obtenus en reports sur 2021 (arrêté de reports du 13/01/2021) permettant de prolonger le dispositif jusqu'au 30 juin 2021.

Aucun remboursement de prêts ou avances n'est intervenu en 2020.